

2018-3464
2020-03-03



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis® 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 22478 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : deltaméthrine 50 g/L



TRIPLE RINÇAGE

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.

Suite 200

160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta

T2C 3G3

1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique

L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) n'est pas un produit systémique.

L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) supprime les insectes par contact et/ou par ingestion.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Mortel ou toxique si avalé ou si absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. Gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Vêtements et équipement protecteurs :

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection étanches ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement et l'application. Les gants et la protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- **NE PAS** manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. **NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.** Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

LE PERSONNEL MÉDICAL DOIT COMMUNIQUER SANS FRAIS AVEC LES SERVICES D'INFORMATION MÉDICALE DE BAYER CROPS SCIENCE, AU 1-800-334-7577.

Ce produit contient du XYLÈNE. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Si le produit a été ingéré, procéder à un lavage d'estomac en veillant à éviter toute aspiration. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer la pneumonie par aspiration. Une exposition cutanée peut entraîner des sensations temporaires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient des distillats de pétrole, ainsi qu'un principe actif qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les

abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles utilisés dans les cultures en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles butinent activement dans le site à traiter.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

NE PEUT être entreposé en dessous du point de congélation.

Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

Entreposer dans le contenant d'origine.

Les insecticides et les fongicides devraient être séparés des herbicides afin d'éviter les risques de contamination croisée.

ÉLIMINATION :

CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son

détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DE PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

GROUPE 3 INSECTICIDE



INSECTICIDE decis® 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 22478 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : deltaméthrine 50 g/L



TRIPLE RINÇAGE

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.

Suite 200

160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta

T2C 3G3

1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience

Insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique)

Table des matières :	Section numéro :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
Précautions, vêtements et équipement protecteurs	2
Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
Précautions environnementales	4
Entreposage	5
Élimination	6
MODE D'EMPLOI	
Directives d'application et avertissement	7
Cultures, insectes, doses et périodes d'application	8
Directives de mélange	9
Recommandations sur la gestion de la résistance	10
Alimentation du bétail et délais d'attente avant la récolte	8 et 11
Avis	12

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

BAYER CROPSCIENCE INC.
Suite 200
160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta
1-(888) 283-6847

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique

L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) n'est pas un produit systémique.

L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) supprime les insectes par contact et/ou par ingestion.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Mortel ou toxique si avalé ou si absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. Gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Vêtements et équipement protecteurs :

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, une protection oculaire (des lunettes de protection étanches ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement et l'application. Les gants et la protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- **NE PAS** manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. **NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.** Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Section 3 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

LE PERSONNEL MÉDICAL DOIT COMMUNIQUER SANS FRAIS AVEC LES SERVICES D'INFORMATION MÉDICALE DE BAYER CROPS SCIENCE, AU 1-800-334-7577.

Ce produit contient du XYLÈNE. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Si le produit a été ingéré, procéder à un lavage d'estomac en veillant à éviter toute aspiration. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer la pneumonie par aspiration. Une exposition cutanée peut entraîner des sensations temporaires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

Section 4 : PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient des distillats de pétrole, ainsi qu'un principe actif qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les

abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles utilisés dans les cultures en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles ou d'autres insectes utiles butinent activement dans le site à traiter.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Section 5 : ENTREPOSAGE

Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur.

NE PEUT être entreposé en dessous du point de congélation.

Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.

Entreposer dans le contenant d'origine.

Les insecticides et les fongicides devraient être séparés des herbicides afin d'éviter les risques de contamination croisée.

Section 6 : ÉLIMINATION

CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DE PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 7: Directives d'application et avertissement

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme sur toute la surface de la plante afin d'obtenir une suppression optimale des insectes. Une plus grande quantité peut s'avérer nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé.

Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats.

L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne.

Consulter la section 7 (Application aérienne) et la section 4 (Précautions environnementales) pour connaître les instructions et les avertissements à suivre lorsqu'on utilise de l'équipement d'application aérienne.

Le produit n'est pas destiné aux particuliers ou aux autres utilisateurs non certifiés.

Le produit ne peut être appliqué au moyen d'un nébulisateur portatif et/ou d'un brumisateur (portatif et automatisé) en serre.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

APPLICATION AÉRIENNE :

L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) peut être appliqué par avion sur le blé, l'orge, l'avoine, sous-groupe de cultures 6C, sous-groupe de cultures 20A, les pommes de terre, le tournesol, et le maïs sucré.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h dans le site de traitement. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les buses d'injection d'air doivent être utilisées pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Application par pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). NE PAS appliquer dans des conditions météorologiques où le taux d'humidité relative est inférieur à 50 % et la température est supérieure de 20°C. La longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doit être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU PRODUIT :

Suivre les instructions à la section 8 pour ce qui est de la dose appropriée, des périodes d'application et des restrictions relatives aux récoltes.

EXERCER UNE GRANDE PRUDENCE LORS DE L'APPLICATION AÉRIENNE D'UN INSECTICIDE, D'UN HERBICIDE OU D'UN FONGICIDE. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans que le danger soit apparent. Suivre ces instructions à la lettre!

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

PRÉCAUTIONS D'APPLICATION :

Voir la section 4 pour connaître les précautions environnementales.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, ainsi que le traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :					
		Habitats d'eau douce		Habitats estuariens ou marins		Habitats terrestres	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Brise-vent	4	2	120	120	1	
	Tabac (pré-semis)	1	1	55	25	1	
	Tabac (post-semis), oignon	1	1	30	15	0	
	Tabac (culture de couverture), tournesol	1	1	15	10	0	
	Poivron, maïs (grande culture, semence, sucré)	1	1	45	20	1	
	Luzerne (pour production de semence), pommes de terre	1	1	35	15	1	
	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou fourrager	2	1	30	15	1	
	Asperge, fraise, Sous-groupe de cultures 6C, Sous-groupe de cultures 20A, blé, orge, avoine	1	1	30	15	1	
	Tomate, parcours, pâturages, bleuet nain	1	1	25	10	0	
Applicateur pneumatique	Brise-vent	Début de croissance	55	45	105	95	10
		Fin de croissance	45	35	95	85	5
	Pomme	Début de croissance	45	35	80	75	2
		Fin de croissance	35	25	70	65	2
	Poire	Début de croissance	45	35	85	75	3
		Fin de croissance	35	25	75	65	2
	Bleuet en corymbe	Début de croissance	40	30	80	70	2
		Fin de croissance	30	20	70	60	1
Pêche	Début de croissance	30	20	80	70	0	
	Fin de croissance	20	10	70	60	0	
Application aérienne	Maïs sucré	Voilure fixe	45	15	800	800	1
		Voilure tournante	30	10	800	800	10
	Pommes de terre, parcours, pâturages	Voilure fixe	40	10	800	800	1
		Voilure tournante	25	10	800	750	5
	Tournesol	Voilure fixe	10	5	800	800	0
		Voilure tournante	10	5	800	575	0
	Sous-groupe de cultures 6C	Voilure fixe	90	25	800	800	10
		Voilure tournante	55	20	800	800	10
	Blé, orge, avoine	Voilure fixe	55	15	800	800	1
		Voilure tournante	35	10	800	800	1
Sous-groupe de cultures 20A	Voilure fixe	70	20	800	800	10	
	Voilure tournante	45	15	800	800	10	

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le

mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il N'EST PAS POSSIBLE de modifier les zones tampons associées à ce produit en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Section 8 : Cultures, insectes, doses, périodes d'application

LUZERNE

INSECTES	DOSE (mL/ha)	RECOMMANDATIONS
Charançon postiche de la luzerne, punaises	200 à 250	Appliquer en présence d'insectes ou si les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage. Utiliser la dose la plus élevée si le charançon postiche de la luzerne est présent.
Sauterelle	100 à 150	Appliquer lorsque les signes de dommages causés par les insectes sont évidents et que les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles à maturité et aux stades nymphaux avancés dans la population est élevée et/ou que la pénétration de la pulvérisation est inhibée par le couvert végétal dense. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Méthode d'application: Épandage terrestre dans 100 à 300 L d'eau par hectare.		
Restrictions : NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.		

POMMES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Puceron vert du pommier	200 mL/ha (68 mL /1000 L d'eau)	APPLICATION AU SOL Appliquer selon les recommandations provinciales, habituellement 17 à 21 jours après la chute des pétales (stade du calice).
Punaise brune du pommier, punaise de la molène	200 mL/ha (68 mL /1000 L d'eau)	Appliquer en présence des insectes. Suivre les recommandations provinciales.
Cécidomyie du	200-250 mL/ha (68-85 mL /1000 L)	Appliquer dès les premiers signes de

pommier	d'eau)	dommages.
Carpocapse de la pomme	200-250 mL/ha (68-85 mL /1000 L d'eau)	Appliquer 7 à 10 jours après la chute des pétales (stade du calice). Répéter les traitements à intervalles de 10 jours jusqu'à un maximum de 3 applications.
Mineuse (adultes seulement)	250 mL/ha (85 mL /1000 L d'eau)	Appliquer dès l'apparition des adultes. On recommande une application uniforme sur le tronc et les branches charpentières. L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) n'est pas efficace pour supprimer les œufs de larves mineuses et doit être utilisé pour prévenir la réinfestation des générations d'adultes.
Arpenteuse tardive	150 mL/ha (50 mL /1000 L d'eau)	Appliquer dès les premiers signes de dommages.
Tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques, tordeuse pâle du pommier, pique-bouton du pommier	200 mL/ha (68 mL /1000 L d'eau)	Appliquer dès les premiers signes de dommages.
Cicadelle blanche du pommier	200 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)	Pulvériser en présence d'un grand nombre d'adultes.
Tordeuse orientale du pêcher*	200-250 mL/ha dans 3 000 L d'eau	Entreprendre les applications une fois atteint le seuil de traitement (éclosion de la plupart des œufs) tel qu'indiqué par le contrôle des pièges sexuels de concert avec les degrés-jours. Demander des conseils au spécialiste de votre région. Un épandage approprié est essentiel pour obtenir une suppression optimale. L'apparition d'une 3e ou d'une 4e génération de tordeuses orientales du pêcher est moins synchronisée que dans le cas d'une 1re ou 2e génération. Utiliser ce produit en alternance avec d'autres insecticides pour traiter les différentes générations de tordeuses

		afin de retarder toute manifestation de résistance à l'insecticide parmi les populations d'insectes.
<p>NE PAS appliquer lorsque les pommiers sont en fleurs. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte. Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles. *NE PAS faire plus d'une application aux 12 jours. *Les applications prévues pour supprimer d'autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte. *Utiliser en Ontario seulement.</p>		

ASPERGE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Criocère de l'asperge	200 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL L'application doit se faire au printemps avant la ponte des œufs. L'application doit avoir lieu après la coupe des turions.
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Intervalle minimal entre les applications : 7 jours NE PAS appliquer sur les asperges avant la coupe des turions.</p>		

BLEUETS

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Lieuse	150 mL/ha	APPLICATION AU SOL Appliquer au stade du bourgeonnement (tout juste avant le débourrement).
Arpenteuse de Bruce	125 mL/ha	Appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Éviter de pulvériser pendant la floraison.
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Appliquer sur les bleuets nains dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Appliquer sur les bleuets en corymbes dans 1 200 à 1 500 litres d'eau par hectare. NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Intervalle minimal entre les applications : 5 jours</p>		

BROCOLI, CHOUX DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse teigne des crucifères	150-200 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages.
Altise (chou seulement)	150-200 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.	Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. En cas d'infestation grave, l'application doit se faire également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.
<p>NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées. NE PAS appliquer sur les choux de Bruxelles dans les 24 heures précédant la récolte. NE PAS appliquer sur le brocoli, le chou et le chou-fleur dans les 3 jours précédant la récolte. Intervalle minimal entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE.</p>		

SOUS GROUPE DE CULTURES 6C GRAINES SÈCHES DE LÉGUMINEUSES (sauf le soja):

Lupin (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto et le haricot téparry); Dolique (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais); Pois chiche; Guar; Dolique d'Égypte; Lentille; Pois (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	100-150 mL/ha	Appliquer en présence de jeunes sauterelles, ou de signes de dommage évidents. Appliquer lorsque les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes.
Répression de Charançon rayé du pois	150 mL/ha	Effectuer le premier traitement après la levée, mais avant le stade 5 à 6 nœuds. Appliquer lorsque les adultes sont présents sur les plants, avant le début de la ponte.
Fausse-teigne des crucifères	200 mL/ha	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage.
Punaise	200 mL/ha	Appliquer lorsque la population d'insectes atteint le seuil économique.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.

Méthode d'application : Terrestre ou aérienne.

Épandage terrestre: 100 à 200 L d'eau par hectare.

Épandage aérien: Utiliser un volume minimal de pulvérisation de 22 L/ha. Lire les directives spéciales concernant l'application par voie aérienne au début de cette brochure.

Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours

SOUS GROUPE DE CULTURES 20A COLZAS :

Bourrache, Crambé, Saliquier, Vipérine, Graine de Lin, Caméline, Vêlar d'Orient, Lesquerelle, Lunaire, Limnanthe, Asclépiade, Graine de moutarde, Radis oléagineux, Graine de pavot, Colza, Sésame, Julienne des dames, Variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées

INSECTES	DOSE (mL/ha)	RECOMMANDATIONS
Charançon de la graine du chou	200	Pour la suppression de l'adulte seulement. Appliquer lorsque les adultes sont aperçus sur les boutons de fleurs ou les gousses en formation. Doit être appliqué avant la ponte des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.
Ver-gris	200	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Fausse-teigne des crucifères	100 à 150	Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque les insectes se nourrissent activement ou lorsque les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage.
Altise	100 à 150	Appliquer en présence d'insectes. L'Insecticide decis® 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) ne supprime que les insectes présents. Faire l'application lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Cécidomyie du chou-fleur	150 à 200	Commencer les applications lorsqu'une population considérable de moucheron adultes est observée, tel qu'établi par la surveillance locale. Utiliser la dose plus élevée lors d'une forte infestation. Une couverture complète est importante afin d'atteindre une efficacité optimale.
Punaise terne	150	Appliquer lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.

<p>Méthode d'application : Terrestre ou aérienne. Épandage terrestre dans 100 L d'eau par hectare. Épandage aérien dans 20 à 45 L d'eau par hectare. Lire les directives spéciales concernant l'application par voie aérienne au début de cette brochure. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours</p>
<p>Restrictions : Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours NE PAS appliquer plus de 500 mL/ha par année. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Si 3 applications sont faites, seule la première ou la deuxième application peut être faite à un taux de 200 mL/ha. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours par application terrestre.</p>

MAÏS (DE GRANDE CULTURE ET DE SEMENCE)

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Pyrale du maïs	250-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.		
INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris occidental des haricots	250 à 300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.	APPLICATION AU SOL Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.
NE PAS appliquer moins d'un jour avant la récolte. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.		

MAÏS (SUCRÉ)

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris occidental des haricots	250 à 300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.	APPLICATION AU SOL Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.

	250 à 300 mL/ha dans au moins 11-22 L d'eau par hectare.	APPLICATION AÉRIENNE Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 7.
NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte NE PAS appliquer plus de 2 fois par année; seulement une des deux applications peut être faite par voie aérienne. Intervalle minimal entre les applications : 5-8 jours		
INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Pyrale du maïs	250-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi. Lorsque la surveillance des populations d'insectes indique que d'autres applications sont nécessaires, il est recommandé d'utiliser l'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) en rotation avec d'autres insecticides.
Ver de l'épi du maïs		Appliquer lorsque les insectes sont présents dans les soies. Suivre les recommandations provinciales en matière de calendrier d'application.
Pyrale du maïs, Ver de l'épi du maïs	250-300 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.	APPLICATION AÉRIENNE Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 7.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE; Une seule de ces applications peut être aérienne. NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte. Intervalle minimal entre les applications : 5-8 jours		

CHOU FOURRAGER

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Fausse-arpenreuse du chou, fausse teigne des crucifères, piéride du chou, pyrale pourpre du chou	200 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages. Intervalle minimal entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE.

OIGNONS

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Thrips de l'oignon	200 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Faire une application foliaire à la mi-saison au seuil approprié pour les thrips.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.		

PÊCHES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher	200 mL/ha (68mL/1000 L d'eau)	APPLICATION AU SOL L'application doit se faire lorsque les insectes sont visibles.
NE PAS appliquer lorsque les pêchers sont en fleurs. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte.		

POIRES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Psylle du poirier (nymphes et adultes)	350 mL/ha (118mL/1000 L d'eau)	APPLICATION AU SOL Appliquer dès l'apparition des nymphes et des adultes. Suivre les recommandations sur le calendrier. Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.
Psylle du poirier (adultes hivernants - C.B. seulement)	200 mL/ha (68mL/1000 L d'eau)	Appliquer dès l'apparition des insectes au printemps.
Tordeuse orientale du pêcher*	200-250 mL/ha dans 3000 L d'eau	Entreprendre les applications une fois atteint le seuil de traitement (éclosion de la plupart des œufs) tel qu'indiqué par le contrôle des pièges sexuels de concert avec les degrés-jours. Demander des conseils au spécialiste de votre région. Un épandage approprié est essentiel pour obtenir une suppression optimale. L'apparition d'une 3e ou d'une 4e génération de tordeuses

	orientales du pêcher est moins synchronisée que dans le cas d'une 1re ou 2e génération. Utiliser ce produit en alternance avec autres insecticides pour traiter les différentes générations de tordeuses afin de retarder toute manifestation de résistance à l'insecticide parmi les populations d'insectes.
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.</p> <p>L'insecticide decisis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) ne supprime pas le psylle du poirier au stade de la carapace dure.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>*NE PAS faire plus d'une application aux 12 jours.</p> <p>*Les applications prévues pour supprimer les autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte.</p> <p>*Utiliser en Ontario seulement</p>	

POIVRONS

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Pyrale du maïs	250-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore ou dès les premiers signes de dommages. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 7 jours.
<p>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.</p>		

POMMES DE TERRE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.
Altise de la pomme de terre	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. L'insecticide decisis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) ne supprime que les insectes présents. En cas de forte infestation d'altises, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ

Puceron de la pomme de terre, puceron du nerprun	250 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha.	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 2 applications par année. L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) ne supprime PAS le puceron vert du pêcher.
Altise du tubercule	150-200 mL/ha dans 600 L d'eau par ha.	Appliquer pour supprimer la première génération d'altises adultes. Répéter le traitement au besoin.
Pyrale du maïs	150-250 mL/ha dans 300-500 L d'eau par ha.	Vérifier la présence de masses d'œufs afin d'établir le moment de la ponte et de l'éclosion. Faire coïncider l'application de l'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) avec le gros de l'éclosion des œufs. Un deuxième traitement peut être nécessaire 5 à 7 jours plus tard durant les périodes de ponte prolongée. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.
NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.		
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle, altise de la pomme de terre	100-150 mL/ha dans 20 à 22 L d'eau par ha.	APPLICATION AÉRIENNE Appliquer jusqu'à 2 fois par année au besoin. Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 7.
<p>NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 500 mL de produit par hectare par année par application terrestre, ou 300 mL de produit par hectare par année par application aérienne. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.</p>		

PARCOURS, PÂTURAGES*

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par

les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

INSECTE	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Sauterelle	100-150 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer en présence des jeunes insectes ou des signes de dommages. Appliquer lorsque les sauterelles sont au stade nymphal 2-4. Pour obtenir un meilleur degré de suppression, faire l'application avant la formation des ailes. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES NON HOMOLOGUÉES. La dose la plus élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est inhibée par la densité du couvert végétal. *En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures et sur le bord des routes.
	150 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.	APPLICATION AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales concernant l'application aérienne à la section 7.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE PAR VOIE AÉRIENNES. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE PAR VOIE TERRESTRE , par exemple, 3 applications au sol ou 2 applications au sol/1 application aérienne ou 2 applications aériennes/1 application au sol. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours		

BRISE-VENT

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Livrée des forêts	45 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les larves se nourrissent afin d'obtenir de meilleurs résultats. Un épandage uniforme est essentiel à une bonne suppression. Un maximum de 1 application par année.

FRAISES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Punaise terne	200 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)	APPLICATION AU SOL Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. L'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) NE SUPPRIME PAS l'anthonome de la fleur du fraisier.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE. NE pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Intervalle minimal entre les applications : 5 jours		

TOURNESOL

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Chrysomèle du tournesol	100 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL ADULTES Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Les cultures doivent être traitées entre le stade cotylédon et le stade 2 feuilles.
	100 mL/ha dans 11-22 L d'eau	APPLICATION AÉRIENNE ADULTES ET LARVES Appliquer une fois par année lorsque les insectes sont présents ou aux premiers signes de dommages. Les têtes doivent être bien examinées pour y déceler des larves. Il est préférable de faire l'application à la brunante lorsque les insectes se nourrissent. Lire les instructions concernant l'application aérienne à la section 7.
Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 70 jours. NE PAS APPLIQUER PLUS D'UNE FOIS PAR ANNÉE DANS LE CHAMP.		

TABAC

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver gris	4 mL dans 15 L d'eau par 100 m ² de lit de semence	SERRE Appliquer dès les premiers signes de dommages. Les plants doivent être pulvérisés le soir. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE DANS LES SERRES.
	100 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL - SEIGLE OU BLÉ COMME CULTURE DE COUVERTURE Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent, habituellement le soir. Appliquer au moins 5 jours avant le labour.
	200-400 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	TRAITEMENT DU SOL EN PRÉ-SEMIS Appliquer au moins 5 jours avant le repiquage. Ne pas déranger le sol avant le repiquage. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le sol est sec.
	200 mL/ha dans 200-500 L d'eau comme épandage généralisé	TRAITEMENT EN POST-SEMIS Appliquer lorsque les insectes sont présents ou dès les premiers signes de dommages.
<p>En cas d'infestation grave d'insectes, une application doit également se faire le long des clôtures et sur une bande de 15 mètres dans les cultures de couverture adjacentes. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 45 jours. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE DANS LE CHAMP.</p>		

TOMATES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.	APPLICATION AU SOL Appliquer en présence des insectes ou lorsque les signes de leur présence sont évidents. Utiliser la dose la plus élevée en cas d'infestation grave.
<p>NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Intervalle minimal entre les applications : 5 jours NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.</p>		

BLÉ, ORGE, AVOINE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver gris	<p>200 mL/ha dans 100 L d'eau par ha.</p> <p>200 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.</p>	<p>APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Pour de meilleurs résultats, appliquer le soir. Ne pas déranger le sol après l'application. En cas d'infestation grave, une application doit être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE Suivre les instructions concernant l'application aérienne à la section 7.</p>
Sauterelles	<p>100-150 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha.</p> <p>150 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.</p>	<p>APPLICATION AU SOL Appliquer en présence des jeunes insectes ou des signes de dommages. Appliquer lorsque les sauterelles sont au stade nymphal 2-4. Pour obtenir un meilleur degré de suppression, faire l'application avant la formation des ailes. En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ. La dose la plus élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles aux derniers stades nymphaux est élevée et que le couvert végétal est dense, ce qui empêche la pénétration.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE Suivre les instructions spéciales concernant l'application aérienne à la section 7.</p>
<p>NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées. NE PAS faire plus de 3 applications année. Peut être utilisé pour un maximum de 2 applications aériennes par année. NE PAS appliquer sur l'avoine dans les 31 jours précédant la récolte. NE PAS appliquer sur le blé et l'orge dans les 40 jours précédant la récolte. Intervalle minimal entre les applications : 5-7 jours</p>		

CULTURES COMMERCIALES DE FLEURS EN SERRES
(chrysanthèmes, cinéraires, lis de Pâques, géraniums)

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Thrips des petits fruits	35-50 mL par 100 L d'eau	<p>Application foliaire : appliquer comme pulvérisation à volume élevé en utilisant un pulvérisateur à air comprimé. Pulvériser jusqu'au ruissellement pour obtenir un épandage uniforme. Trois applications à intervalles de 5 à 7 jours peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression. Consulter les conseillers locaux en sericulture pour connaître les périodes d'application, savoir comment identifier les thrips et obtenir des données sur la rotation des produits agrochimiques afin de réduire les risques de résistance.</p> <p>PRÉCAUTION : Toutes les espèces et variétés n'ont pas été testées. Pour le traitement de grandes quantités de plantes d'une même variété, traiter d'abord quelques plantes et observer les symptômes avant d'appliquer à grande échelle.</p>
<p>NE PAS appliquer l'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) avec des nébulisateurs thermiques.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte des fleurs.</p> <p>DÉLAI D'ATTENTE : Prévoir 12 heures entre l'application et le retour dans la zone traitée. Les travailleurs qui manipulent du feuillage traité doivent porter des gants résistant aux produits chimiques.</p>		

Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- De garder la culture et les ravageurs sous observation afin de pouvoir pulvériser au bon moment;
- De s'assurer que les insectes sont atteints par le produit pulvérisé, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

À moins d'indications contraires, appliquer l'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) dès l'apparition des insectes et répéter le traitement au besoin pour maintenir la suppression. Suivre les recommandations provinciales.

Section 9 : Directives de mélange

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement, selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau à utiliser varieront entre 11 et 1 000 litres par hectare. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est bien propre. Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau propre. Verser le produit tout en agitant. Remplir le reste du pulvérisateur d'eau.

Section 10 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide decis 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) et à autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide decis® 5 CE (dans l'est du Canada & Colombie-Britannique) ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

Section 11 : Alimentation du bétail et délais d'attente avant la récolte

Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Avoine	31	Maïs (de grande culture et de semence)	1
Blé	40	Maïs sucré	5
Bleuets	14	Moutarde	14
Brocoli	3	Oignons	5
Groupe De Cultures 20A	7	Orge	40
Groupe De Cultures 6C	7	Pêches	1
Chou fourrager	1	Poires	7
Chou	3	Poivrons	3
Chou-fleur	3	Pommes de terre	1
Choux de Bruxelles	1	Pommes	1
Floriculture	7	Tabac	45
Fraises	14	Tomates	3
Luzerne - fourrage	90	Tournesol	70
Luzerne	20		

Section 12 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

BAYER CROPSCIENCE INC.
Suite 200
160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta
T2C 3G3
1-(888) 283-6847

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qui adviendraient en conséquence d'une utilisation du produit qui n'est pas conforme au mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

decis ® est une marque déposée de Bayer CropScience